

MINPUR[®] Synfola P-IP Perle

Anti-saleté et traitement ultérieur antiadhésif

Traitement en une opération

Description :

Ce produit est un agent anti-saleté et de traitement ultérieur antiadhésif mat de haute qualité, sans solvant, résistant aux UV. Le P-IP Perle est fabriqué à partir de polymères et additifs spécialement adaptés et garantit un traitement anti-saleté et un traitement ultérieur antiadhésif durable et très efficace.

L'objectif du produit anti-saleté et de traitement ultérieur antiadhésif est, comme pour l'imprégnation permanente, de conserver la valeur des objets traités, d'améliorer l'effet visuel, de réduire les temps de nettoyage et d'éviter l'encrassement jusqu'à l'intérieur des pores. Le traitement ultérieur P-IP Perle est principalement souhaité dans les zones très sollicitées, afin de simplifier le nettoyage d'entretien quotidien ou hebdomadaire.

Imprégnation / Traitement ultérieur

La mise en œuvre de l'imprégnation et un traitement ultérieur consécutif est une opération dans laquelle toutes les étapes partielles doivent être réalisées consciencieusement afin de parvenir à un résultat optimal.

1. Traitement :

L'imprégnation tout comme le traitement ultérieur ne doivent être réalisés que par du personnel formé afin de surveiller la formation de taches ainsi que la densification de l'imprégnation ainsi que le traitement anti-saleté et le traitement ultérieur antiadhésif.

2. Nettoyage de base :

Le produit anti-saleté et de traitement ultérieur P-IP Perle ne doit être utilisé (mis en œuvre) qu'en association avec l'imprégnation permanente P-IP 20 et ne peut être appliqué que sur des surfaces parfaitement nettoyées. Le nettoyage de base doit être effectué avec soin, il convient notamment de veiller à ce que les surfaces soient totalement exemptes de résidus de nettoyage de base, car les propriétés d'imprégnation peuvent, sinon, être altérées. L'absence de mousse dans l'eau de nettoyage ou un contrôle de la valeur pH avec un papier réactif constituent un bon indice de l'élimination totale du produit de nettoyage de base.

Propriétés du produit :

L'émulsion mate innovante (solution de polymères et d'additifs) adaptée aux exigences les plus élevées possède d'excellentes propriétés d'étalement. Le film transparent repousse la poussière et l'eau et offre une protection antiadhésive supplémentaire très robuste. Le traitement supplémentaire convient notamment pour les endroits (surfaces) fortement sollicités et très sales.

Application :

Aspirer ou balayer le sol, éliminer les saletés contenant de la graisse et de l'huile, le cas échéant, bien neutraliser ensuite avec de l'ALTEC T 111. Le Synfola P-IP Perle est un traitement ultérieur et ne doit être réparti sur le sol avec une raclette ou une serpillère, sans formation de flaques, qu'après l'application de l'imprégnation permanente P-IP 20. Le produit anti-saleté et de traitement ultérieur antiadhésif est facilement mis en œuvre. Le film a un aspect mat en séchant. Bien nettoyer l'outil avec de l'eau après utilisation.

Synfola P-IP Perl, Anti-saleté et traitement ultérieur antiadhésif

Spécifications techniques

Consommation de Synfola P-IP Perle par m² en une opération

en fonction du pouvoir absorbant du support (sols) env. de 0,040 à max. 0,060 kg par m²

en fonction du pouvoir absorbant du support (murs) env. de 0,030 à max. 0,050 kg par m²

La consommation de Synfola P-IP Perle Anti-saleté et traitement ultérieur antiadhésif dépend, entre autres, du traitement tout d'abord effectué avec l'imprégnation permanente P-IP 20. Les valeurs de consommation sont données à titre indicatif. Les valeurs de consommation doivent, le cas échéant, être déterminées sur l'objet et le traitement ultérieur doit être adapté en pourcentage du traitement préalable (imprégnation).

Température de traitement :

10 - 30 °C

Température du support :

supérieure à 8 °C

Humidité résiduelle

max. 6 % en poids

Emballage / Conditionnement :

Bidon de 10 kg

Conservation / Stockage : Stocker à 10 - 25 °C et garder le récipient toujours bien fermé.

Durée de conservation : 6 mois minimum jusqu'à la mise en œuvre et à compter de la date de livraison.

Nos informations correspondent en toute bonne foi à nos connaissances et expériences actuelles. Toutefois, nous les communiquons sans engagement. Les modifications apportées dans le cadre du progrès technique et du développement opérationnel restent réservées. Nos déclarations décrivent uniquement les caractéristiques de nos produits et services et ne constituent aucune garantie. Le client n'est pas exempté d'une vérification minutieuse des fonctions et possibilités d'application des produits. Le contrôle de l'adéquation des produits décrits relève exclusivement de la responsabilité de la client et doit être effectué par du personnel qualifié. Ceci s'applique également à la préservation des droits de protection de tiers.

Version : Mars 2018

La présente fiche de données devient caduque lors de la parution d'une nouvelle édition.